

# **DEMANDE DE PRESTATIONS DÉCÈS**

(Capital-décès / Rente conjoint / Rente enfant)

48120

▶ Je demande le verser	ment :	☐ d'un capital-décès	d'une rente conjoint	☐ d'une rente enfant
Identité de l'assuré(e) décédé(e)				
Référence Cipav : N° de sécurité sociale :			CI	
Nom :				
Prénom :				
Date de naissance :				
Date de décès :				
► Identité du deman	deur			
N° de sécurité sociale :				
Nom :				
Prénom :				
Date de naissance :				
Lieu de naissance :				_
Lien de parenté avec l'assuré(e) décédé(e) ?			□ Oui □ Non	
Si oui, précisez lequel :			a our a non	
Votre adresse				
Vos coordonnées				
Téléphone fixe :				
Téléphone portable :				
E-mail :@				



l'avenir en toute confiance

Coordonnées du not	aire chargé du règlement de la succession
Nom :	
Prénom :	
Adresse :	
E-mail :	@
N° de téléphone :	
J'atteste sur l'honneur	l'exactitude des renseignements ci-dessus.
Fait à :	Signature :

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses. La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 313-1, 313-3, 433-19, 441-1, 441-6 et 441-7 du code pénal). Les données à caractère personnel que la Cipav collecte, de même que celles qui sont recueillies ultérieurement, sont destinées à la Cipav en sa qualité de responsable du traitement. La Cipav veille à ce que seules les personnelse les personnelses habilitées puissent avoir accès à ces données. Les prestataires de services de la Cipav peuvent être destinataires de ces données spour refailes pour refailes et la cipav que la Cipav leur confie. Certaines données peuvent être sou conventionnelles. Dans les conditions prévues par la règlementation relative à la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits par voie électronique à l'adresse suivante : dpo@lacipav.fr en y joignant la copie de votre carte nationale d'identité.

# ► Pièces à joindre impérativement pour l'instruction de votre dossier

- Le formulaire de demande de prestations décès complété, daté et signé
- La copie intégrale de l'acte de naissance\* de l'assuré(e) décédé(e) datant de moins de 3 mois
- La copie intégrale de l'acte de naissance\* du demandeur datant de moins de 3 mois
- Le relevé d'identité bancaire ou postal du demandeur
- La copie du ou des livret(s) de famille de l'assuré(e) décédé(e)

\*Ce document est à demander à la Mairie du lieu de naissance. Dans le cas d'une naissance à l'étranger, vous devez vous adresser à Nantes : Ministère des affaires étrangères, Service Central de l'État Civil, 11 rue de la maison blanche, 44941 NANTES cedex 09.

## Pour les demandes de rentes (conjoint et/ou enfant)

Le dernier avis d'imposition

#### Pour les enfants mineurs

■ La demande de versement doit être présentée par le représentant légal accompagnée d'un relevé d'identité bancaire au nom de l'enfant mineur

#### Pour les enfants majeurs

- Un relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'enfant majeur
- Un certificat de scolarité de l'année en cours

### **RAPPEL**

En application de l'article 4.13 des statuts du régime de prévoyance invalidité-décès le capital-décès est attribué par ordre de priorité :

- → au conjoint survivant non séparé de corps ou au partenaire auquel l'assuré(e) décédé(e) était lie(e), au jour du décès, par un pacte civil de solidarité;
- → aux enfants âgés de moins de 21 ans ;
- → puis à la personne physique nommément désignée par l'assuré(e).

Lorsqu'aucune désignation de bénéficiaire n'aura été expressément notifiée à la Cipav, le capital-décès sera versé par priorité et par ordre au conjoint survivant non séparé de corps ou au partenaire auquel l'assuré(e) décédé(e) était lie(e), au jour du décès, par un pacte civil de solidarité, puis aux enfants âgés de moins de 21 ans et enfin à la ou les personne(s) qui étaient, au jour du décès, à la charge effective, totale et permanente de l'adhérent.